

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **EXECUTIVE RELOCATION SERVICES Sàrl**, Rue de Lausanne 54, 1200 Genève
2. **Remarques:** But: conseils en matière immobilière, opérations immobilières à l’exception de toute prise de participation immobilière en Suisse.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation;
2. l’état de revendication, cas échéant;
3. l’inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
Sinon, les modofications de l’état de collocation et de l’état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
Groupe n° 2, tél. 022 388 89 02
2009 001114 C / OFA2

Office des faillites
1227 Carouge

05542050